



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/775

ZAC Mermoz Sud – Relocalisation provisoire du groupe scolaire Pasteur à l'école Olympe de Gouges - 209 avenue Général Frère – 69008 Lyon – opération n° 08009529 – Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 00006

Direction de la Construction

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 27 MAI 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 JUIN 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 MAI 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 JUIN 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme VIDAL, Mme FRERY (pouvoir à Mme POPOFF)

ABSENTS NON EXCUSES : ?

2021/775 - ZAC MERMOZ SUD – RELOCALISATION PROVISOIRE DU GROUPE SCOLAIRE PASTEUR A L'ECOLE OLYMPE DE GOUGES - 209 AVENUE GENERAL FRERE – 69008 LYON – OPERATION N° 08009529 – LANCEMENT DE L'OPERATION ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2021-1, PROGRAMME N° 00006 (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mai 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584 en date du 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon ainsi que l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle de « Aménagements scolaires 2021-2026 » n° 2021-1, programme n° 00006.

La restructuration du quartier Mermoz Sud, situé dans le 8^{ème} arrondissement, implique la démolition-reconstruction du groupe scolaire Pasteur, qui regroupe actuellement une école maternelle et une école élémentaire pour un total de 22 classes.

Durant ces travaux, il est prévu d'accueillir les classes du groupe scolaire Pasteur sur le site de l'école maternelle Olympe de Gougues, implantée à proximité et située au 209 avenue Général Frère.

L'opération concerne le transfert de 5 classes maternelles et 14 classes élémentaires, ainsi que le restaurant scolaire et autres locaux nécessaires au bon fonctionnement des écoles.

L'école maternelle Olympe de Gougues comporte à ce jour 4 classes maternelles, un réfectoire et un gymnase. Le site accueille par ailleurs l'association Ebulliscience, destinée à la culture scientifique et technique des enfants lyonnais. L'association quittera les lieux pour permettre l'accueil des élèves du groupe scolaire Pasteur. Une école de musique occupe également un niveau du bâtiment.

Dans le cadre de cette opération, sont programmés :

- des travaux d'adaptation dans le bâtiment de l'école Olympe de Gougues pour reloger essentiellement les classes élémentaires du groupe scolaire Pasteur avec création de sanitaires supplémentaires, recloisonnement partiel pour les classes dédoublées et aménagement de salles d'activités (informatique, lecture, salle d'évolution). Compte-tenu du caractère temporaire de ces travaux, la mise aux normes accessibilité et la rénovation thermique du bâtiment ne seront pas traitées ;
- le déplacement du restaurant scolaire modulaire de Pasteur qui regroupera l'ensemble des restaurants maternelle et élémentaire ;
- l'installation d'un bâtiment modulaire en location pour accueillir les classes maternelles du groupe scolaire Pasteur. Ces modules seront loués par la Direction de l'éducation pour toute la durée de démolition-reconstruction du groupe scolaire Pasteur ;

- des ouvrages d'infrastructures nécessaires pour installer les 2 bâtiments modulaires : fondations, alimentations en eau et électricité et évacuations des eaux usées, clôtures...

Le coût global de l'opération, au stade des études préalables, est estimé à 2 350 000 € TTC (dont 50 000 € TTC pour le mobilier, valeur décembre 2019). Ces aménagements seront livrés pour la rentrée 2022. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 00006.

La maîtrise d'œuvre sera assurée par la Direction de la construction.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n° 2021/584 du Conseil municipal du 25 et 26 mars 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

1 - Le lancement de l'opération n° 08009529 « ZAC Mermoz Sud – Relocalisation provisoire du groupe scolaire Pasteur à l'école Olympe de Gouges » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 00006.

2 - Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon – programme n° 00006, AP n° 2021-1, opération n° 08009529, et imputés aux chapitres 20, 21, 23 et autres, fonction 213, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte-tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :

- 2022 : 550 000,00 €;
- 2023 : 1 650 000,00 €;
- 2024 : 150 000,00 €

3 - Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

4 - Les dépenses de fonctionnement liées aux frais de location de modulaires seront prélevées sur les crédits des budgets 2022 et suivants, sous réserve de leur adoption, sur le chapitre 011, nature 61358, fonction 212.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET